



Mise à l'enquête publique : L'administration communale de Collombey-Muraz soumet à l'enquête publique la demande suivante :

Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de boissons alcoolisées (LHR),

la Commune de Collombey-Muraz porte à la connaissance du public que M. Simon Robillon, domicilié Avenue de l'Eglise 8 – 1896 Vouvry, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite Loi.

- Locaux et emplacements : Migrolino SA, sis sur la parcelle n° 1047, folio 13, au lieudit Pré du Pont
- Adresse : Z.A. Pré du Pont 103 – 1868 Collombey
- Enseigne de l'établissement : « **Migrolino SA** »
- Prestations : Offrir à titre commercial des prestations de mets et / ou boissons avec ou sans alcool, à consommer sur place, en tant que :
- station-service / shop
- Heures d'ouverture et fermeture : lundi au dimanche, 6.00 à 22.00 heures
- Début de l'activité : dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les présenter à la Commune, par écrit, dans un délai de 30 jours dès la publication au Bulletin officiel, expirant au 29 mai 2017.

L'Administration communale